



## DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE 2020 FILLE SUR SARTHE

Madame, Monsieur,

La collecte des ordures ménagères en sacs est le dernier recours après toutes les offres de tri qui vous sont proposées sur la Communauté de Communes.

Pour les denrées compostables (épluchures de fruits et légumes, restes alimentaires hors produits carnés), nous mettons à votre disposition des composteurs individuels que vous pouvez venir retirer aux services techniques de la Communauté de Communes situés entre Roëzé et La Suze.

Pour l'ensemble des emballages, bouteilles en verres, les papiers et cartonnettes, les contenants en plastique et en aluminium, vous disposez de points de collecte volontaire sur votre commune.

Pour les gros volumes, les déchets électroniques et dangereux, les déchets verts, vous disposez de l'accès à 2 déchetteries sur le territoire : Guécélard et Roëzé/Sarthe (n'oubliez pas de vous munir de votre macaron d'accès).

Plus que jamais, nous vous invitons à développer le tri sélectif, chaque jour à votre domicile. Ce geste éco-citoyen réduit la pollution de la planète, contribue au réemploi des matériaux, crée de l'emploi dans des nouvelles filières et limite la dépense dans des centres d'enfouissement ou d'incinération.

Il a été rendu plus facile cette année avec la mise en place des extensions des consignes de tri à l'ensemble des emballages (pots de yaourts, barquettes, cellophanes, etc.). Les 1<sup>ers</sup> résultats sont encourageants mais ils sont à consolider avec une vigilance accrue notamment pour réduire les indésirables (objets en plastique ou en métal, emballages non vidés, bouteilles en verre dans la colonne de tri jaune !).

Comme vous l'avez constaté sur votre facture de Redevance, la valorisation de vos gestes de tri permet de dégager des recettes qui viennent minorer de manière significative le montant de participation financière.

Comme chaque année, nous vous demandons de venir récupérer vos sacs d'ordures ménagères pour l'année 2020 aux dates ci-dessous et ce même si vous n'avez pas épuisé tous vos sacs. Toutefois si vous en possédez un stock suffisant pour l'année entière, nous vous remercions de le signaler à la Mairie.

**Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer lors de ces permanences, utilisez le modèle de procuration ci-dessous afin que l'un de vos proches puisse retirer vos sacs poubelle.**

**Distribution FILLE SUR SARTHE Mairie 48 rue du passeur**

**LE VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 DE 16H30 à 19H**

**LE SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020 DE 9H à 12H**

**LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2020 DE 16H30 à 19 H**

[www.val-de-sarthe.fr](http://www.val-de-sarthe.fr)



**Modèle de procuration afin que l'un de vos proches puisse retirer vos sacs poubelle**

Je soussigné(e) (NOM et Prénom).....

Domicilié(e) à (Adresse).....

Donne procuration à (NOM et Prénom).....

afin de récupérer mes sacs pour la collecte des ordures ménagères pour une :

- Résidence principale composée de..... personnes (nombre d'adultes et enfants)
- Résidence secondaire ..... (adresse de la résidence)
- Terrain de loisirs..... (adresse du terrain)
- Entreprise : ..... (nom de l'entreprise)

**Volume sacs souhaités :  30 L**

**50 L**

Fait le

Signature :